

Metz

Invité à passer la soirée au chaud, un SDF se fait poignarder

Un homme vit sous une tente avec sa copine, dans le coin de Metz-Queuleu. Deux individus débarquent et invitent le couple à passer la soirée avec eux. Mais dans l'appartement, avec l'abus d'alcool, les choses se corsent. Le SDF est frappé de deux coups de lame. Comparution immédiate pour le duo.

Par **G. I.** - 28 nov. 2022 à 20:24 | mis à jour le 29 nov. 2022 à 08:56 - Temps de lecture : 2 min



La scène violente s'est déroulée dans la nuit de jeudi à vendredi, à Metz-Queuleu. Les prévenus sont passés en comparution immédiate ce lundi. Photo d'illustration RL /Karim SIARI

« Vous avez eu de la chance. Cela aurait pu être bien plus grave », fait remarquer le président à l'un des prévenus. Celui-ci aurait pu effectivement finir aux assises. Mais c'est surtout la victime qui a eu une sacrée veine. À quelques centimètres près, elle y passait.

L'homme a essuyé deux coups de couteau à l'épaule. Et ce, après une soirée bien arrosée dans l'appartement d'un des prévenus. Ces derniers auraient proposé à la victime et sa compagne de les héberger... contre de l'argent. L'homme se serait énervé.

À partir de là, les souvenirs étant noyés par l'abus de boisson, les déclarations divergent. Le duo conteste avoir demandé de l'argent. Le principal prévenu affirme que l'invité s'est jeté sur lui. Ayant réussi à se débattre, il est allé chercher un couteau dans la cuisine, de peur que la victime revienne à la charge. Après tout, celle-ci était porteuse d'un Opinel. L'autre mis en cause, locataire de l'appartement, assure qu'il a voulu séparer les bagarreurs et bouter l'invité devenu indésirable hors de chez lui. Il y est parvenu, non sans se prendre un coup de poing.

« Le jeu des 7 erreurs à foison ! »

C'est en revenant dans son logement qu'il a vu les traces de sang. Il n'aurait pas vu son collègue asséner les coups de lame. Ce n'est pas ce que disent l'autre protagoniste et sa copine dans leurs dépositions : l'occupant des lieux l'a maintenu pendant que l'autre

frappait. La représentante du parquet est d'accord avec cette dernière version de l'histoire et réclame un an ferme, avec mandat de dépôt, à l'encontre du duo.

« Il y a quatre protagonistes et autant de versions différentes. On aurait pu faire le jeu des 7 erreurs à foison ! », s'emporte Me Julien Grandclaude, lequel veut du sursis pour son client. « Il n'a qu'une seule condamnation, et ancienne en plus ! Il a donné les coups de couteau car il a eu peur. » Quelques instants plus tôt, Me Amandine Royer a plaidé la relaxe pour le locataire au casier vierge : « Aucun élément ne montre qu'il a maintenu l'invité. Il l'a simplement tiré hors de chez lui. » Relaxe pour celui-ci, dix mois ferme pour son compère. Mais la peine sera aménagée, lui aussi retrouve la liberté.

[Faits-divers - Justice](#)[Crime, délit et contravention](#)

À LIRE AUSSI

La Redoute : Offre Blanc jusqu'à -50%*

La Redoute | Sponsorisé

Le jeu de simulation de ville qui te fait voyager dans le temps

Forge Of Empires - Jeu en Ligne Gratuit | Sponsorisé

Leur chat refuse de laisser dormir le bébé seul. Quand ils comporennet pourquoi, ils appellent le vétérinaire !

Greedyfinance | Sponsorisé

N'attendez plus, commandez en avant-première la 1st EDITION 100% électrique

Nouvelle Jeep® Avenger | Sponsorisé

Blancheporte : profitez de -50% dès le 2ème article acheté